

---

**AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE**  
**Comité de dérogation mineure**

---

**SUJET:           DEMANDE NO. MV22-01**

a/s Timothy McRae et Chantal McRae  
1320, rue Main Est  
SEC M-2 PCL 76-2 RP 46R2121; PART 1  
Hawkesbury (Ontario)  
Dossier no. D13-067

---

Madame, Monsieur,

Le Comité de dérogation mineure de la Ville de Hawkesbury tiendra une audience publique à l'Hôtel de Ville, 600, rue Higginson, Hawkesbury,  
**à 18h30 le 30 mars 2022**

pour considérer la demande ci-haut mentionnée, faite en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

Afin de respecter les directives de la Santé publique, le nombre de personnes admises dans la salle du conseil est limité à 24 personnes. Toute personne désirant assister à la réunion devra réserver sa place en confirmant sa présence à l'adresse courriel suivante : [infoplanning@hawkesbury.ca](mailto:infoplanning@hawkesbury.ca), et ce au plus tard le 28 mars 2022. Veuillez noter qu'une seule personne par adresse civique sera admise. Vous êtes invité à soumettre vos commentaires par écrit, si vous le souhaitez, au secrétaire-trésorier avant la tenue de l'assemblée.

Résumé de la demande :

Cette demande a pour but de permettre les usages de boulangerie sur ce lot zoné Résidentiel de densité 2 (R2). La permissions d'usage proposée de boulangerie est requise pour implanter une boulangerie avec un comptoir de vente à l'adresse de la demande, le 1320 rue Main Est. La propriété est classée comme faisant partie du secteur des politiques résidentielles au Plan Officiel. Une boulangerie avec un comptoir de vente est permise dans ce secteur puisqu'il s'agit d'un commerce de proximité. Actuellement, un usage commercial est déjà établi à cette adresse, sa catégorie d'usage tombe dans les usages permis de la zone « Commerciale du Centre-Ville » (CC), l'usage de boulangerie est également permis dans la zone « Commerciale du Centre-Ville » (CC). Une copie de la décision prise par le Comité sera disponible seulement à ceux qui en auront fait la demande par écrit au secrétaire-trésorier du Comité de dérogation mineure à l'adresse courriel suivante : [infoplanning@hawkesbury.ca](mailto:infoplanning@hawkesbury.ca).

Une copie de la décision prise par le Comité sera disponible seulement à ceux qui en auront fait la demande par écrit au secrétaire-trésorier du Comité de dérogation mineure à l'adresse courriel suivante : [infoplanning@hawkesbury.ca](mailto:infoplanning@hawkesbury.ca).

**Des renseignements supplémentaires** sont disponibles en faisant demande à l'adresse courriel suivante : [infoplanning@hawkesbury.ca](mailto:infoplanning@hawkesbury.ca).